

**Le 16 DECEMBRE 2020.**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 15 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à 19 Heures, le Conseil Municipal de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANUTO Stéphane, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : Onze**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2020.**

**Présents** : Messieurs CANUTO Stéphane, BOUCHET Patrick, HERISSE Willy, MAY Patrick, PECOUL Jérôme, Mesdames GUEMY Aurélie, DEAT Mireille, MORALES Irène, RAYNAUD Isabelle.

**Pouvoir de** : Monsieur MORALES Anthony à Madame MORALES Irène.

**Absent** : Néant.

**Excusé** : Monsieur TIXIER Tristan.

**Secrétaire de séance** : Madame DEAT Mireille.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 15 décembre 2020, à 19 heures, a pris les décisions suivantes (par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sauf indication contraire) :

- 1) **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2020.**
- 2) **Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) et suppression simultanée du poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31/35<sup>ème</sup>**
- 3) **Transfert de la compétence Urbanisme, notamment PLUi à la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge au 01.01.2021 : refusé par 10 voix contre ce transfert, 0 voix pour et 0 abstention**

4) **Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Manzat :**

Lors d'un rendez-vous avec Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, le 13 novembre 2020, il a été annoncé au Président de la communauté de communes, la fermeture de la trésorerie de Manzat au 01 janvier 2021.

Par courrier en date du 02 décembre, le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme faisait connaître sa décision de reporter au 01 septembre 2021 la fermeture de la trésorerie de Manzat.

L'objectif d'un maintien pérenne des services publics reste néanmoins une priorité.

Considérant l'engagement du Président de la République, dans le cadre du Grand Débat national, de ne fermer aucune trésorerie sans l'accord du Maire,

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant l'absence de Maison France Services labellisée sur le territoire, ne permettant pas l'accueil de proximité des usagers,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant qu'au préalable, il est nécessaire de tirer les conclusions de l'expérimentation sur un EPCI volontaire de la mise en œuvre d'une restructuration du réseau des trésoreries,

Considérant que la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements

Considérant que ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal DE S'OPPOSER à la fermeture de trésorerie de Manzat, ce qui est accepté.

**5) Choix de l'entreprise attributaire des travaux d'assainissement collectif aux Chanôts :**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant : **Programme** d'assainissement collectif avec réalisation d'un nouveau collecteur d'assainissement, création d'un poste de refoulement et modification d'un déversoir d'orage, ainsi que séparation des eaux usées/eaux pluviales dans le village des Chanôts (Rue Traversière) et Chemin de la Fontaine dans le Bourg de Queuille :

Lot unique, pour un montant de **56 637.50 € H.T.**, avec l'entreprise **SPL 63 de BEAUREGARD VENDON**, entreprise la mieux classée à l'analyse des offres ; dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**6) Virement de crédits pour achat de 2 tableaux d'affichage :**

La somme de 500 € est virée de l'article 21568 à l'article 2184 pour permettre le paiement de l'achat d'un tableau d'affichage pour l'école et d'un tableau d'affichage pour la mairie sur les crédits de l'exercice 2020.

**7) Achat d'une parcelle de terrain pour implantation de la station de relevage aux Chanôts :**

Il est nécessaire que la Commune achète 225 m<sup>2</sup> de terrain à Mademoiselle CANNAUD Manon au lieu-dit « Les Chanôts » pour l'implantation d'une pompe de relevage des eaux usées. Il est proposé de payer le mètre carré à 1 €. Monsieur le Maire est chargé de rencontrer l'intéressée afin de lui faire part de cette proposition.

**8) Tarif de la surtaxe d'assainissement collectif part communale :** inchangé pour 2021 (1.10 €/m<sup>3</sup> d'eau usée)

**9) Vente de terrain communal aux Chanôts :**

La Commune est propriétaire d'un terrain constructible cadastré section C N°404 d'une surface de 2145 m<sup>2</sup>, ainsi que d'un autre terrain également constructible cadastré section C N° 203 d'une surface de 750 m<sup>2</sup>, les deux situés lieu-dit « Les Chanôts ». Il est envisagé de les proposer à un constructeur déjà intéressé par une parcelle privée (section C N°197 de 1730 m<sup>2</sup>), au prix de 10 €/m<sup>2</sup> à négocier par le Maire avec le constructeur.

**10) Devis APAVE pour investigations complémentaires relatives au radon à l'école :**

Il n'est pas accepté pour l'instant, des devis seront sollicités auprès d'autres entreprises pour mise en concurrence.

**11) Projet de bulletin municipal :**

Un bulletin simplifié pourrait être publié courant janvier 2021. Messieurs BOUCHET Patrick et PECOUL Jérôme acceptent de réaliser la maquette. Monsieur le Maire va se renseigner sur le coût d'impression de 200 exemplaires.

## **12) Convention de mise à disposition du garde champêtre et d'agents techniques de la Commune de Saint Georges de Mons au bénéfice de la Commune de Queuille :**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la Commune voisine de St Georges de Mons de mettre à disposition de la Commune de Queuille, par convention, son garde champêtre. Le conseil municipal n'est pas intéressé par cette proposition. De la même manière, un ou plusieurs agents des services techniques de St Georges pourraient être mis à disposition de la Commune de Queuille. Cette proposition reçoit l'accord du conseil municipal, la mise à disposition pouvant être très utile lorsque l'adjoint technique de voirie et espaces verts de Queuille prend ses congés. La convention sur ce principe de mise à disposition sera établie par la Commune de St Georges et validée à une prochaine réunion du conseil municipal de Queuille.

## **13) Questions diverses**

A/ Il est envisagé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (4/35<sup>ème</sup>) pour assurer la garderie périscolaire du soir, et éventuellement la conduite du bus scolaire (en cas d'absence de l'agent habituel). Cette création de poste sera délibérée ultérieurement courant 2021.

B/ Monsieur le Maire explique qu'il souhaite équiper l'employé communal avec un boîtier PTI (Protection Travailleur Isolé). Il s'agit d'un dispositif qui consiste à prévenir des personnes enregistrées au préalable dans l'appareil dans le cas où l'agent viendrait à se trouver dans une situation d'urgence. De plus, un GPS intégré permettrait de localiser plus facilement la victime.

Il a présenté ce dispositif, lors d'une conférence des Maires, à la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge et lui a demandé de diffuser l'information dans les autres communes afin de rassembler les demandes et d'obtenir un tarif de groupe.

C/ Il indique également qu'il a donné une suite favorable aux activités pilotées par le CLIC à destination des seniors pour l'année 2021, lorsque la crise sanitaire le permettra, pour des ateliers activité physique adaptée, sophrologie, et éventuellement tissage-couture.

D/ Pour la salle polyvalente, des devis pour fourniture et pose de rideaux occultants vont être demandés et une subvention sera sollicitée auprès de la Région dans le cadre du bonus relance.

E/ Une réunion de la commission communale des bâtiments communaux est prévue pour le 22/12/2020 à 14 heures afin de lister tous les locaux communaux et les éventuels travaux à envisager sur ceux-ci.

F/ La Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge propose de mettre à disposition des Communes membres un prestataire payé par la Communauté de Communes afin d'établir un état des lieux gratuit des archives communales. Ensuite, il y aura une possibilité de faire réaliser la mission d'archivage par cet agent qui serait mis à disposition des Communes qui le souhaiteraient. Accord de principe pour la réalisation de l'état des lieux des archives communales.

G/ Dans le cadre du Droit à la Formation Individuelle des élus (DIF ELUS), 5 conseillers municipaux sont inscrits pour une formation portant sur le budget des communes.

H/ Inscriptions aux ateliers thématiques dans le cadre du Projet de Territoire de la Communauté de Communes : un conseiller par atelier a été nommé afin de participer aux réunions préparatoires à l'élaboration des orientations du projet communautaire.

I/ Il est décidé de demander un devis pour l'installation d'un poteau incendie de diamètre 65 au village de Moignoux qui ne dispose pas de système de lutte suffisant contre l'incendie.

J/ Monsieur le Maire indique qu'il a accepté la proposition de l'entreprise Parcelis pour la fourniture et pose d'un défibrillateur dans l'entrée de la Médiathèque communale, suite à la consultation réalisée par la Communauté de Communes. Cet achat sera effectif en 2021 et inscrit au budget primitif de 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

**Le Maire,**

**Stéphane CANUTO**

